

MISE A JOUR COMPTEUR E-TEMPTATION

Depuis le confinement et le télétravail (voire partiel), les salariés en forfait horaires se retrouvent avec des compteurs en défaut. Comment font les salariés qui ont fait leur suivi sur tableau excel et qui veulent poser des récup ? Y a-t-il un système bloquant les demandes ? Comment vont être traités les jours des passages ponctuels autorisés avant le 1er juin : télétravail ? Quand la mise à jour des compteurs va-t-elle se faire ?

Réponse Direction :

Le système de gestion des temps permet de prendre une journée de récupération horaire variable même si le compteur est temporairement négatif. Les régularisations sont progressives. Les différents compteurs seront à jour au plus tard en novembre prochain (cf communiqué RH du 24/09/2020).

LE 11 INDISPONIBLE

Le 11 est indisponible par téléphone. C'est inconcevable. D'autant plus quand cela concerne des bâtiments de production ! Quelle solution envisagez-vous pour remédier à ce lourd désagrément ?

Réponse Direction :

Depuis le début de la crise covid, le Service Desk (11) est engorgé par un flux d'appels deux fois supérieur à la normale et des difficultés logistiques d'organisation dans nos locaux liées au respect des consignes sanitaires. Un plan d'action a été engagé dès le printemps par l'équipe Front Office, notamment :

- Le déploiement du nouvel outil ITSM Remedy permettant de déclarer les incidents sans passer par le 11
 - Le renforcement de l'équipe par l'ajout de personnel,
 - Le développement d'outils permettant de supprimer des causes d'appels (exemple : perte de mot de passe),
 - Le renforcement de nos infrastructures telecom aux Mureaux pour supporter la charge des appels entrants et sortants.
- L'ensemble de ces actions se déploie progressivement pour revenir à une situation acceptable.

EXTINCTEUR DE VOITURE DES SALARIES

Tout salarié qui rentre avec son véhicule sur site doit avoir un extincteur valide dans l'habitacle de la voiture. Auparavant des campagnes de vérification de ces extincteurs étaient organisées en interne et les extincteurs même périmés étaient contrôlés pour prolonger leur validité. Quand aura lieu la prochaine campagne de vérifications des extincteurs de voiture des salariés ?

Réponse Direction :

La validité des extincteurs des véhicules personnels est automatiquement portée à 10 ans sous réserve d'un autocontrôle. Les critères sont définis dans l'instruction SSE relative à la circulation et l'emploi de véhicules sur site (4.6.201). Il n'est donc pas prévu de campagne de vérification des extincteurs personnels.

PROTOCOLE COVID POUR MISSIONS KOUROU

Pour les missionnaires pour la Guyane au retour de mission quel est le protocole exact de la quatorzaine ? Des règles ou un protocole peuvent-ils être diffusés(es) ? Quid de la famille ; lorsque le missionnaire rentre de Kourou il se met seul en quatorzaine ou est-ce que c'est toute sa famille qui doit se mettre en quatorzaine avec lui ? Quel est le protocole (enfant et adultes) ?

Réponse Direction :

La consigne "retour de Guyane" est très régulièrement mise à jour. Elle est disponible sur Confluence en suivant ce lien : <https://jws-airbusafran.partners.tal.space.eads.net/confluence/pages/viewpage.action?pageId=665094360>.

Le lien vers l'espace Confluence SSE est également disponible sur l'intranet dans "Entreprise" > "Santé Sécurité Environnement" > Liens utiles.

A ce jour, pour les retours de Guyane, il est juste demandé un test COVID négatif à l'embarquement. Si le test PCR est négatif, sans aucun symptôme lié au Covid, et dans tous les cas après validation par le médecin du travail, le salarié peut revenir sur site.

CAS SUJET CONTACT

Un salarié « sujet contact » se révèle négatif. Il doit rester 7 jours chez lui, mais quelle est la nature de ces 7 jours (si le salarié ne peut pas faire de télétravail (pas équipé ou poste non adapté au télétravail)) : arrêt maladie – congés – télétravail imposé ?

Réponse Direction :

Le salarié sujet contact à risque élevé d'un patient zéro doit respecter une période d'isolement de 7 jours au cours de laquelle il se trouve en arrêt maladie ou en télétravail si son état de santé et son statut le permettent.

A ce jour, un salarié testé « négatif » réintègre le site après avis du service de santé au travail. Les dispositions AGS sont adaptées en fonction des évolutions du protocole national et des recommandations des autorités sanitaires. Les managers sont informés des évolutions.

FONCTIONNEMENT DES CLIMS

Il existe des écarts de température entre les climats de plusieurs bureaux juxtaposés alors que les commandes au mur sont sur les mêmes affichages (certaines ne soufflent pas de froid)? Comment remédier à cela (DI déjà faites)?

Réponse Direction :

Lorsque la commande est dans le bureau, le réglage de température du climatiseur est sous la responsabilité de l'utilisateur selon la consigne COVID.

MISE EN ROUTE DES CLIMS

Nous avons subi et subissons encore de très fortes chaleurs. Les climats sont tardivement mises en route (le 14 septembre 2020 à 33 °C, elles ont été allumées à 15h). Est-il possible d'anticiper leur mise en route ?

D'autant plus qu'on nous demande de mettre des masques dans nos propres bureaux à partir de deux personnes. Nous avons l'impression de suffoquer.

Réponse Direction :

Le démarrage des climatiseurs est soumis à la consigne COVID, soit 30 °C en température extérieure.

**Pour continuer à lire nos tracts,
Téléchargez notre appli mobile
MyCFE-CGC ArianeGroup !**

